

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2022
REGLE DE PARTICIPATION AUX VOTES

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

SLON

ID : 059-215902990-20221005-DEL2022CL90-DE

L'intérêt, matériel ou moral, direct ou indirect, pris par des élus municipaux en participant au vote des subventions bénéficiant aux structures de droit privé dont ils sont membres, au titre de leur fonction au sein de la Ville de Hem ou à un autre titre, entre dans le cadre de l'article 432-12 du code pénal, même si ces élus n'en ont retiré aucun profit et même si l'intérêt pris ou conservé n'est pas en contradiction avec l'intérêt communal (cf. arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 22 octobre 2008).

Conformément à l'article L. 1524-5 alinéa 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus locaux siégeant au sein du Conseil d'administration ou de surveillance des sociétés d'économie mixte locales (SEML) et exerçant les fonctions de membre ou président du Conseil d'administration, de président directeur général ou de membre, ou de président du Conseil de surveillance ne sont pas considérés comme étant intéressés à l'affaire, au sens de l'article L. 2131-11 du CGCT, lorsque la collectivité ou le groupement délibère sur ses relations avec la société d'économie mixte locale.

Pour les délibérations ci-dessous, les élus concernés sont identifiés comme ne prenant part ni aux débats ni au vote :

Elu porteur	Intitulé délibération	Organisme concerné	Elu concerné vote 2021	Rôle dans l'association
F.VERCAMER	Exercice budgétaire 2022 - Subventions aux associations	SHOWBAND NEWS SPIRIT	C.LAHARNAR	Présidente
F.VERCAMER	Exercice budgétaire 2022 - Subventions aux associations	HEMIX	F.KARRAD	Présidente
F.VERCAMER	Exercice budgétaire 2022 - Subventions aux associations	HEMIX	K.MAHTOUR	Administrateur
F.VERCAMER	Exercice budgétaire 2022 - Subventions aux associations	VELO CLUB DE HEM	G.BOCQUET	Président
F.VERCAMER	Exercice budgétaire 2022 - Subventions aux associations	ORDINAT HEM	F.KARRAD	Administratrice
F.VERCAMER	Exercice budgétaire 2022 - Subventions aux associations	CENTRE SOCIAL 3 VILLES	K.MAHTOUR	administrateur
F.VERCAMER	Exercice budgétaire 2022 - Subventions aux associations	ASSOCIATION DES JEUNES DES 3 FERMES	K.MAHTOUR	administrateur
F.VERCAMER	Exercice budgétaire 2022 - Subventions aux associations	ASSOCIATION DES JEUNES DES 3 FERMES	F.KARRAD	salariée
F.VERCAMER	Exercice budgétaire 2022 - Subventions aux associations	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	E.DELEPAUT	président
F.VERCAMER	Exercice budgétaire 2022 - Subventions aux associations	SYNDICAT D'INITIATIVE	S.HONORE	Présidente
F.VERCAMER	Exercice budgétaire 2022 - Subventions aux associations	ACTIGYM	B.LEPLAT	secrétaire
F.VERCAMER	Exercice budgétaire 2022 - Subventions aux associations	OLYMPIC HEMOIS	K.MAHTOUR	Administrateur
F.VERCAMER	Exercice budgétaire 2022 - Subventions aux associations	BIEN VIVRE A HEM	E.GUILLAIN	Présidente
F.VERCAMER	Exercice budgétaire 2022 – subvention exceptionnelle	HEM VILLE D'EUROPE	S.HONORE	Administratrice
F.VERCAMER	Exercice budgétaire 2022 - Subventions aux associations	BIEN VIVRE A HEM	S.HONORE	Secrétaire
F.VERCAMER	Exercice budgétaire 2022 - Subventions aux associations	PAUSE ET PARTAGE	F. KARRAD	Responsable
F.VERCAMER	Exercice budgétaire 2022 - Subventions aux associations	AISE	S. LAOUADI	membre

Toute observation ou modification est à transmettre dans la première heure du Conseil.